



COMITE SYNDICAL

PRÉFECTURE des ARDENNES

16 JAN. 2008

DELIBERATION N°08-03

ARRIVEE

L'an deux mille huit,  
Le 8 janvier, à Sedan

La réunion du 12 décembre 2007 n'ayant pas obtenu le quorum, cette deuxième réunion est organisée sans obligation de quorum.

Date de convocation	20 décembre 2007
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	70 dont 35 titulaires
+ Présents	11
+ vote par procuration	0

**Étaient présents :**

M. François BUSSIERE, M. Sylvain DALLA ROSA, M. Jean-Marie HANIN, M. Jacques JEANTEUR, M. Guy JOSEPH, M. Bruno PILARD, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. François REBOURG, M. Daniel TOURNAY, M. Thibaut VILLEMIN

Objet de la délibération :

**Intégration paysagère de Pouilly sur Meuse, participation financière à l'EPAMA**

**Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,**

Accepte la prise en charge exceptionnelle de la partie étude paysagère préalable sur le plan technique (rédaction du cahier des charges, choix du prestataire en lien avec la commune, suivi de l'étude) et financier.

Le montant de la participation de l'EPAMA sera égal à 15% maximum du coût de l'étude et ne pourra cependant pas excéder 4 000 €. La commune se charge de gérer les travaux par la suite en lien avec les autres partenaires financiers.

**Le Président**

Jacques JEANTEUR